

## SEANCE DU 12 AVRIL 2016

L'an deux mille seize, le douze avril à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune dûment convoqué le 04 avril 2016, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Jean Max MARTIN, Maire.

Présents : MM. MARTIN- PEROYS-FARRE- Mmes CHAUMONT- KEROB-  
MM.GUARDIOLA- HOLTZSCHERER-OSSARD

Absents excusés : MM. ZANETTE-GAVA- DA ROS- Mmes LE MOEL – MALARTIC-

Absents : MM. EMORINE- JOUVE-

Secrétaire de séance : M. GUARDIOLA

Monsieur Zanette a remis un pouvoir à Monsieur PEROYS  
Monsieur GAVA a remis un pouvoir à Madame CHAUMONT

Lecture faite, le procès-verbal de la précédente séance a été adopté à l'unanimité.

### **DELIBERATION N°16 /2016 : TAUX D'IMPOSITION 2016:**

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B *sexies* relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition,

Vu le budget 2016 équilibré en section de fonctionnement par un produit fiscal de 179 511 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents

- de porter les taux :
  - taxe d'habitation : 11.29 % à 11.52 %
  - taxe foncière (bâti) : 19.36 % à 19.75 %
  - taxe foncière (non bâti) : 68.59 % à 69 96 %
- charge Monsieur le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

### **DELIBERATION N°17 /2016 : VOTE DU BUDGET 2016:**

Monsieur Peroys, président de la commission des finances, présente le projet de budget pour l'année 2016 qui peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement :

- dépenses : 520 287.00 €
- recettes : 520 287 .00 €

## COMMUNE DE LAGUPIE-12/04/2016

Section d'investissement

- dépenses : 117 875.00 €
- recettes : 117 875 .00 €

Le conseil municipal, après avoir examiné le budget de l'exercice 2016, l'adopte à l'unanimité des membres présents.

### **DELIBERATION N° 18 /2016 extension de la régie des photocopies à l'opération « adoptons deux poules » cette délibération annule et remplace la délibération n° 55-2015 « autorisation de création d'une régie de recettes temporaire pour l'opération « adoptons deux poules » :**

Considérant la faible activité de la régie des photocopies et dans un souci de simplification, Monsieur le Maire propose aux membres présents du conseil municipal d'étendre la régie des photocopies à l'opération « adoptons deux poules ».

En effet, il est proposé aux habitants de la Commune de Lagupie d'acquérir pour deux euros deux poules afin de réduire les déchets.

Le conseil municipal, après avoir entendu ces explications et en avoir délibéré, décide :

- D'étendre la régie des photocopies à l'opération « adoptons deux poules pour réduire nos déchets »
- Fixe le tarif pour l'acquisition de deux poules à deux euros.

### **DELIBERATION N° 19/2016 : rapport d'activité du Syndicat Mixte du Scot Val de Garonne :**

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du rapport d'activité du Syndicat Mixte du Scot Val de Garonne, et en avoir délibéré déclare que ce rapport n'appelle aucune observation de sa part.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22 heures 33.

Les délibérations prises ce jour portent les numéros 16/2016 à 19/2016.

**COMMUNE DE LAGUPIE-12/04/2016**

NOM - Prénom	SIGNATURE
MARTIN Jean Max	
PEROYS Pierre-Bernard	
FARRE André	
GUARDIOLA David	
CHAUMONT Anne-Marie	
HOLTZSCHERER Jérôme	
KEROB Catherine	
OSSARD Christophe	